



**Centrale des syndicats
du Québec**

CRC – 001M
C.G. – Planification
de l'immigration au
Québec – 2020-2022

**Centralisons
nos forces**

Planification pluriannuelle 2020-2022 : pour une immigration permanente réussie

**Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de
la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation
intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022***

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Juillet 2019

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont plus de 125 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Résumé

Ce mémoire présente les positions de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) à l'égard des orientations proposées dans le cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022.

Débutant par une courte introduction rappelant nos interventions précédentes en la matière, le mémoire présente des commentaires généraux sur l'immigration et l'intégration avant de répondre spécifiquement à certaines orientations soumises à la présente consultation.

Il importe tout d'abord pour nous de dissiper la confusion importante qui perdure entre, d'un côté, les fondements de l'immigration temporaire et, de l'autre, ceux de l'immigration permanente. Atteindre un jumelage presque parfait entre les candidates et candidats et les besoins immédiats du marché du travail, c'est mettre en cause la nature même de l'immigration permanente.

Pour nous, l'immigration permanente vise à contribuer à l'atteinte de divers objectifs. L'importance accordée à ces derniers doit se faire dans une recherche d'équilibre. Ainsi, on ne saurait privilégier un objectif au détriment d'un autre.

Parmi ces objectifs, la question cruciale de la vitalité du français au Québec est majeure. Par conséquent, la fragilité de la pérennité du français au Québec nous incite à être très vigilants quant à la connaissance du français des personnes immigrantes et à l'importance prépondérante qui doit être accordée à la francisation et à l'intégration de ces personnes. Ainsi, il importe que le gouvernement se fixe des objectifs ambitieux concernant l'admission d'immigrantes et d'immigrants connaissant le français à leur arrivée. C'est d'ailleurs ce que recommandait le rapport Samson, rendu public par la Coalition avenir Québec (CAQ) en 2016.

De fait, l'excellent taux de rétention et d'intégration des personnes immigrantes connaissant le français à leur admission nous laisse croire qu'il ne faut en aucun cas diminuer l'importance accordée aux connaissances linguistiques dans la grille de sélection de l'immigration permanente. Celle-ci commande une approche et une vision à moyen et long terme. Ne prendre en compte aveuglément que les besoins à court terme du marché du travail dans la sélection de l'immigration économique reviendrait, selon nous, **à privatiser les avantages de l'immigration et à en étatiser les inconvénients.**

Enfin, nous croyons qu'une attention particulière doit être accordée aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Plusieurs d'entre eux ont une connaissance très limitée de leurs droits, et très peu de services d'accueil et d'intégration leur sont accessibles. Le gouvernement peut et doit agir.

Vous trouverez à la fin du mémoire la liste de nos recommandations.

Introduction

Au cours des 25 dernières années, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a participé à la grande majorité des consultations publiques concernant les politiques d'immigration et d'intégration, de même qu'aux consultations menant aux planifications pluriannuelles de l'immigration. C'est en continuité avec nos interventions antérieures, particulièrement celles effectuées en 2016 sur le projet de loi n° 77 qui révisait la *Loi sur l'immigration au Québec* et celles portant sur la dernière période de planification (2017-2019), que nous soumettons nos propositions et nos commentaires sur la planification de l'immigration pour la période 2020-2022.

Notre mémoire présentera tout d'abord des commentaires généraux sur l'immigration et l'intégration avant de répondre spécifiquement à certaines orientations soumises à la présente consultation.

A. Pour une immigration permanente réussie

Pour nous, il importe tout d'abord de dissiper une confusion importante qui perdure entre, d'un côté, les fondements de l'immigration temporaire et, de l'autre, ceux de l'immigration permanente. Alors que l'immigration temporaire a comme objectif d'apporter une réponse aux besoins de main-d'œuvre à court terme des entreprises dans différents secteurs, la planification de l'immigration permanente, quant à elle, doit reposer sur différents fondements. Comme le mentionne le cahier de consultation :

L'immigration permanente vise à contribuer à l'atteinte de divers objectifs, dont la prospérité du Québec, la pérennité et la vitalité du français ainsi que le dynamisme des régions et le rayonnement international du Québec. Elle offre aussi au Québec l'occasion de démontrer sa volonté de participer à l'effort de solidarité internationale grâce à l'immigration humanitaire de même que son attachement au principe de la réunification familiale¹.

Nous partageons ces divers objectifs et croyons à un équilibre de leur importance. Malheureusement, force est de constater que cette recherche d'équilibre ne semble pas être partagée par toutes et tous. De fait, l'actuelle rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs incite un nombre grandissant d'acteurs, notamment les organisations patronales, à ne retenir que les seuls besoins à court terme de main-d'œuvre comme fondements à la planification de l'immigration permanente. Or, atteindre un jumelage presque parfait entre les candidates et candidats et les

¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2019). *Consultation publique 2019 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 – Cahier de consultation*, [En ligne], le Ministère, p. 6. [midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

besoins immédiats du marché du travail, c'est mettre en cause la nature même de l'immigration permanente.

La politique d'immigration du Québec a toujours visé à accueillir de futures citoyennes et futurs citoyens qui, avec leur famille immédiate, apporteront une contribution avantageuse à moyen et à long terme. Comme le soulignaient d'anciens sous-ministres, directeurs et experts d'Immigration-Québec dans une récente lettre ouverte² :

Pour cette raison, l'emploi ne peut pas et ne doit pas être le seul critère pris en considération. Ce qui doit être pris en compte, c'est un ensemble d'éléments qui peut inclure, bien sûr, un emploi offert au candidat dans une région hors du Grand Montréal, mais aussi son âge, sa scolarité, son expérience professionnelle, son domaine d'expertise, ses connaissances linguistiques, le profil de son conjoint et le fait qu'il ait des enfants. Ce sont ces éléments qui, pris ensemble, permettent de prédire le succès à moyen et long terme de l'intégration.

On ne peut s'appuyer, pour l'immigration permanente, sur le seul fait de détenir une offre d'emploi, car advenant que la conjoncture ou des changements technologiques fassent disparaître cet emploi, on se retrouvera avec des immigrants ayant un profil peu favorable (scolarité limitée, connaissance réduite du français ou de l'anglais, expertise circonscrite, profil du conjoint ignoré, etc.) possiblement incapables de s'adapter à la constante évolution du marché du travail. Ce serait privatiser les avantages de l'immigration et en étatiser les inconvénients.

On ne saurait être plus en accord.

B. La pérennité du français au Québec

Un élément ressort des positions de la CSQ au fil du temps, et c'est la question cruciale de la pérennité du français au Québec. Quoiqu'en pensent certaines et certains, les besoins du marché du travail et des entreprises sont déjà pris en compte dans les mécanismes de sélection de l'immigration permanente. À ce chapitre, notons la création, au cours des dernières années, de la liste des domaines de formation en demande à la grille de sélection (2009), du Programme de l'expérience québécoise (2010) et du nouveau système Arrima de déclaration d'intérêt (2018). Selon nous, ce nouveau système, qui remplace le précédent reposant sur une approche « premier arrivé, premier servi », viendra améliorer de beaucoup le jumelage entre les immigrantes et immigrants et les entreprises. Ces

² GAGNON, Louis-René, et Gérard PINSONNEAULT (2019). « Que dissimule le projet de loi sur l'immigration? », *La Presse+*, [En ligne] (26 février). [plus.lapresse.ca/screens/361bd8ff-bc99-493d-bddf-41a9b075ea09__7C__0.html].

améliorations sont certes bienvenues, et il reste probablement des ajustements à faire dans le futur, mais cette recherche d'un meilleur arrimage ne peut se faire au détriment d'autres objectifs de l'immigration permanente. Au premier chef, la question cruciale de la pérennité du français au Québec ne peut être mise de côté au profit d'autres objectifs.

Le gouvernement actuel, contrairement au précédent, semble déterminé à améliorer sensiblement les mécanismes de francisation au Québec. L'adoption récente du projet de loi n° 9 constitue un pas en ce sens. Encore faut-il que cette détermination se traduise en actions concrètes et structurantes. À ce chapitre, il reste beaucoup à faire puisqu'à peu près rien n'a été entrepris depuis le rapport désastreux de la vérificatrice générale en 2017. Ainsi, nous invitons le gouvernement à revisiter un important rapport produit par la Coalition avenir Québec (CAQ) en 2016³. De fait, le rapport Samson propose plusieurs mesures afin d'instaurer une francisation efficace des néo-Québécois. Notons tout d'abord la création d'un ministère de l'Immigration et de la Francisation comme maître d'œuvre d'une politique nationale de la francisation. Selon le même rapport, cette politique devrait notamment s'articuler autour d'un parcours de francisation personnalisé et clés en main de même qu'un cursus de francisation obligatoire pour les nouveaux arrivants et arrivantes ayant une maîtrise insuffisante de notre langue commune. Espérons que le gouvernement actuel profite de la période 2020-2022 pour mettre en place des mesures réellement structurantes.

C. La connaissance du français, on serait fou de s'en passer

Une bonne connaissance du français à l'entrée, particulièrement pour les travailleuses et travailleurs qualifiés sélectionnés, est un gage de succès de l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, le taux d'intégration et de rétention des personnes immigrantes connaissant uniquement le français à leur arrivée au Québec est le meilleur de tout le Canada! Le graphique de la figure 1, provenant de Statistique Canada et publié à la fin de l'année 2018 avec les données du recensement de 2016, est particulièrement révélateur :

³ SAMSON, Claire (2016). *Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois*, [En ligne], 22 p. [coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2018/08/rapport-samson-final-2016-2.pdf].

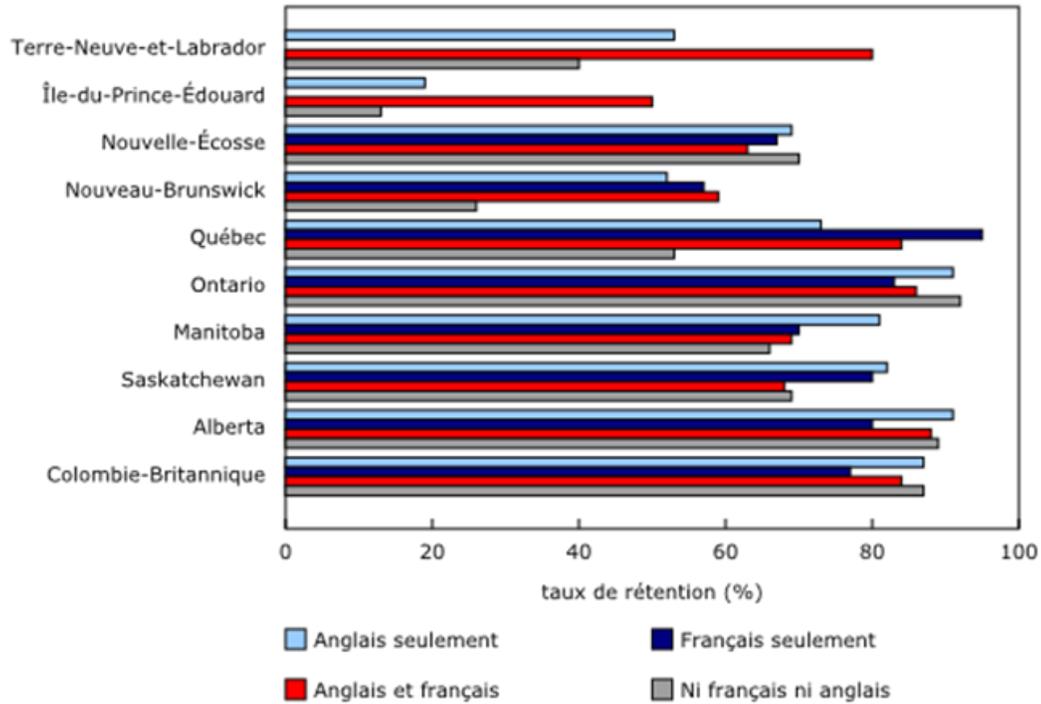


Fig. 1

Taux de rétention cinq ans après l'admission chez les immigrants déclarants admis en 2011, selon la connaissance autodéclarée des langues officielles et selon la province d'admission

Source : STATISTIQUE CANADA. *Revenu et mobilité des immigrants, 2016*, [En ligne]. [www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181210/cg-a003-fra.htm].

Pour nous, nul doute que cette figure en dit long et devrait nous inciter à continuer d'accorder une attention particulière à la connaissance du français des personnes immigrantes que l'on sélectionne au Québec.

D. Les orientations gouvernementales

Cette dernière section renferme nos commentaires et nos recommandations quant aux différentes orientations gouvernementales pour la planification pluriannuelle 2020-2022 de l'immigration au Québec. Ils portent sur huit des dix orientations soumises.

Orientation 1

Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022

Pour nous, il est difficile de chiffrer précisément ce qui pourrait constituer un seuil idéal d'immigration au Québec. Récemment, l'Institut du Québec en arrivait à la même conclusion⁴. Il n'existe pas de seuil théoriquement parfait. Cela dit, au-delà d'un débat sur les seuils, nous estimons que les gouvernements québécois, depuis des décennies, naviguent à vue. Alors que l'immigration constitue pourtant une question névralgique pour la vitalité du Québec, de ses régions et de sa culture, on peine à avoir un portrait précis de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes au Québec. Au-delà d'un débat statistique, la disponibilité de données fiables faciliterait une délibération éclairée.

Néanmoins, le retour aux cibles que le Québec a connu en moyenne au cours des dix dernières années nous apparaît comme étant raisonnable.

Ainsi, la CSQ recommande au gouvernement :

Recommandation 1

De se doter d'indicateurs précis permettant un suivi exhaustif de l'insertion économique, linguistique et géographique des immigrantes et immigrants en fonction de leurs caractéristiques de sélection. Ces indicateurs seraient mis en place et rendus publics par le gouvernement.

Orientation 2

Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 %

L'immigration est une pierre angulaire de notre avenir, si bien que nous croyons que le Québec devrait avoir les pleins pouvoirs en matière d'immigration. Rapatrier tous les pouvoirs du fédéral permettrait d'achever le travail amorcé au cours des quarante dernières années. Selon nous, l'action gouvernementale gagnerait en cohérence et en efficacité. Par conséquent, nous sommes d'accord avec l'orientation 2 puisqu'elle implique une plus grande proportion de personnes immigrantes sélectionnées par le Québec.

⁴ EL-ASSAL, Kareem, et autres (2019). *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, [En ligne], Institut du Québec, 41 p. [institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/201905-immigration_vf.pdf?sfvrsn=0].

À notre avis, cette volonté ne doit en aucun cas s'accompagner d'une diminution des critères relatifs à la connaissance du français et de leur pondération dans la grille de sélection des immigrantes et immigrants économiques. Selon nous, à l'instar de ce que nous avons présenté plus haut, ce serait confondre les fondements de l'immigration permanente avec ceux de l'immigration temporaire.

Ainsi, la CSQ recommande au gouvernement :

Recommandation 2

De maintenir les critères relatifs à la connaissance du français et leur pondération dans la grille de sélection des immigrantes et immigrants économiques.

La question de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes revient périodiquement, depuis des décennies, comme étant une question problématique au cœur des difficultés d'intégration de ces personnes. Une récente étude du Comité Consultatif Personnes Immigrantes (CCPI)⁵ en fait, encore une fois, la démonstration⁶. Alors que l'accès problématique aux différents ordres professionnels est cité par cette étude, il ne faut pas oublier la complexité des mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences dans le milieu de l'éducation. De fait, chaque commission scolaire, chaque cégep et chaque université ont leur propre façon de faire, si bien qu'un acquis ou une compétence peuvent être validés par un établissement d'enseignement et pas par l'autre.

Pourtant, plusieurs études démontrent que l'efficacité et l'adéquation du marché du travail canadien et québécois dépendent largement de la qualité de son système d'éducation plutôt que de ses politiques d'immigration⁷. Dans ce contexte, non seulement il est primordial de financer adéquatement le réseau de l'éducation, mais il est aussi impératif de mettre en place une véritable politique d'éducation des adultes. Une étude publiée récemment par le Comité consultatif sur l'accessibilité

⁵ La CSQ est membre du CCPI depuis 2017.

⁶ BLAIN, Marie-Jeanne, et autres (2018). *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*, [En ligne], Montréal, INRS Centre Urbanisation Culture Société et le Comité Consultatif Personnes Immigrantes (décembre), 37 p. [ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-ccpi-version-imprimerie.pdf].

⁷ HALLIWELL, Cliff (2013). *No Shortage of Opportunity: Policy Ideas to Strengthen Canada's Labour Market in the Coming Decade*, Étude IRPP n° 43, [En ligne], Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 50 p. [irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/competitivite-productivite-et-croissance-economique/no-shortage-of-opportunity-fr-ca/halliwell-no42.pdf].

financière aux études (CCAFE)⁸ expose de nombreuses inquiétudes quant à l'accessibilité financière des adultes à des projets de formation visant à terminer une formation de base ou à se réorienter sur le plan professionnel. Or, on y apprend que ces obstacles sont particulièrement nombreux pour les personnes handicapées, immigrantes et autochtones.

Dans ce contexte, la CSQ recommande au gouvernement :

Recommandation 3

D'améliorer les processus afin de permettre une reconnaissance universelle et rapide des acquis et des compétences des personnes immigrantes.

Recommandation 4

De mettre en place une véritable politique d'éducation des adultes.

Orientation 3

Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire

Par leur séjour temporaire pour des études ou pour le travail, ces personnes ont amorcé leur intégration à la société québécoise. Comme le stipule le document de consultation :

Le Programme de l'expérience québécoise constitue le programme privilégié pour faciliter le passage d'un statut temporaire à un statut permanent pour les personnes connaissant le français et qui sont diplômées du Québec ou qui ont une expérience de travail québécoise⁹.

⁸ COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (2016). *L'accessibilité financière des adultes aux projets d'études et de formation*, Avis présenté au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [En ligne] (janvier), 91 p. [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/organismes/CCAFE/Avis-Accessibilite-financiere-adultes.pdf].

⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2019). *Consultation publique 2019 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 – Cahier de consultation*, [En ligne], le Ministère, p. 30. [midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

Cette connaissance du français est validée grâce à l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*¹⁰. Les personnes immigrantes souhaitant profiter du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) doivent atteindre un niveau de compétence en compréhension orale et en production orale de 7 ou plus sur cette échelle de 12, soit le stade intermédiaire. Selon les échos que nous avons du terrain, ce niveau de compétence en français constitue un strict minimum pour fonctionner en société et au travail.

En parallèle, des programmes pilotes viennent d'être approuvés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) afin de permettre à des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et à des étudiantes et étudiants étrangers qui ne possèdent pas le niveau 7, mais qui sont en processus de francisation et hors de la zone métropolitaine, d'être tout de même admissibles au PEQ. Il faudra suivre l'évolution de ces deux programmes pilotes. Espérons que les mesures de suivi de l'apprentissage du français et de l'intégration de ces travailleuses et travailleurs et étudiantes et étudiants étrangers seront au rendez-vous. D'ici là, toutes modifications générales concernant la connaissance du français dans le cadre du PEQ nous apparaissent prématurées, voire contre-productives.

Ainsi, la CSQ recommande au gouvernement :

Recommandation 5

De maintenir la pondération accordée à la connaissance du français dans le processus de sélection (niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise.

Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

Pour la CSQ, qui est notamment membre du Front de défense des non-syndiqués (FDNS), la question des travailleuses et travailleurs temporaires est très importante, car le Québec et le Canada font de plus en plus appel à de la main-d'œuvre « migrante », c'est-à-dire des étrangères et étrangers à qui on accorde un permis de travail temporaire en vertu de certains programmes fédéraux, et qui doivent retourner dans leur pays d'origine à la fin de leur contrat.

¹⁰ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2011). *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, [En ligne], le Ministère, 123 p. [immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf].

Comme le souligne le FDNS :

Au Québec, les travailleuses et les travailleurs migrants viennent occuper des emplois qui ne trouvent pas preneur dans la main-d'œuvre locale, essentiellement à cause des mauvaises conditions offertes. Ces personnes proviennent généralement de pays du sud où le chômage et la pauvreté sévissent et elles ont un but bien précis : améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille.

Malheureusement, ces personnes ont une connaissance limitée de notre société et les programmes d'accueil et d'intégration leur sont inaccessibles. Elles ignorent très souvent la langue, les services et les recours offerts par nos institutions. D'ailleurs, les subventions publiques aux associations et organismes communautaires qui pourraient les informer ou leur venir en aide sont presque inexistantes. Elles représentent donc une main-d'œuvre fragilisée par le manque de ressources et plus vulnérable aux abus et aux mauvaises conditions de travail d'employeur sans scrupule¹¹. D'autre part, ce que ces travailleuses et travailleurs désirent souvent plus que tout, c'est d'être rappelés par l'employeur l'année suivante. Et, bien sûr, plus ils sont dociles, plus ils augmentent leurs chances d'être rappelés. Quelle aubaine pour les employeurs¹²!

C'est pourquoi la CSQ appuie les demandes formulées par le FDNS :

- Que les travailleuses et travailleurs étrangers embauchés au Québec avec un permis de travail temporaire soient informés de leurs droits par les ministères concernés¹³, et ce, de manière adéquate.
- Que soit mis en place un programme d'intégration des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires par la Direction des politiques et programmes d'intégration du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Le développement de ce programme doit se faire en étroite collaboration avec

¹¹ Cette vulnérabilité est reconnue, entre autres, par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le document *Notes de présentation aux audiences pancanadiennes du Comité permanent de la Chambre des communes sur la citoyenneté et l'immigration* (2008), p. 2, et par la vérificatrice générale du Canada dans son rapport de 2009 à la Chambre des communes, chapitre 2, *La sélection des travailleurs étrangers en vertu du programme d'immigration*, p. 38.

¹² GAUVIN, Mélanie (2011). *L'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs migrants : une question de dignité !*, [En ligne], Front de défense des non-syndiqués, 19 p. [aubasdelechelle.ca/assets/files/nos%20actions/FDNS/migrants/FDNS%20travail%20migrant%20final.pdf].

¹³ Plusieurs ministères peuvent être concernés, entre autres : le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le ministère de la Santé et des Services sociaux, etc.

les principales associations qui œuvrent auprès des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

- Que ce programme d'intégration des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires inclut un financement adéquat des organismes et des associations communautaires pour :
 - L'accueil, avec information aux droits dans leur langue;
 - Les cours de français de base;
 - Le soutien en cas de violation des droits ou d'accidents de travail (incluant l'hébergement d'urgence pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires victimes d'abus par l'employeur ou par l'agence de placement).

Ainsi, la CSQ recommande au gouvernement :

Recommandation 6

De donner suite aux demandes précitées du Front de défense des personnes non-syndiquées.

Orientation 4

Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée

La volonté d'arrimer la sélection de l'immigration aux besoins du marché du travail est louable. Par contre, elle ne doit pas devenir une obsession, au risque de dénaturer les fondements mêmes de l'immigration permanente. Comme nous l'avons mentionné auparavant, il y a un risque réel de confondre les besoins à court terme du marché du travail, comblés par l'immigration temporaire, et les fondements de l'immigration permanente.

Certes, nous partageons la volonté du gouvernement d'appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec¹⁴ dans leur démarche de recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et d'en faciliter les démarches et les délais. Toutefois, elle ne doit pas se faire en modifiant substantiellement les critères de sélection de l'immigration permanente. Comme en font foi les données de la

¹⁴ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2019). *Consultation publique 2019 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 – Cahier de consultation*, [En ligne], le Ministère, 44 p. [midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

figure 2, la connaissance du français est un facteur prédictif puissant du taux de présence à moyen et long terme des personnes immigrantes admises au Québec.

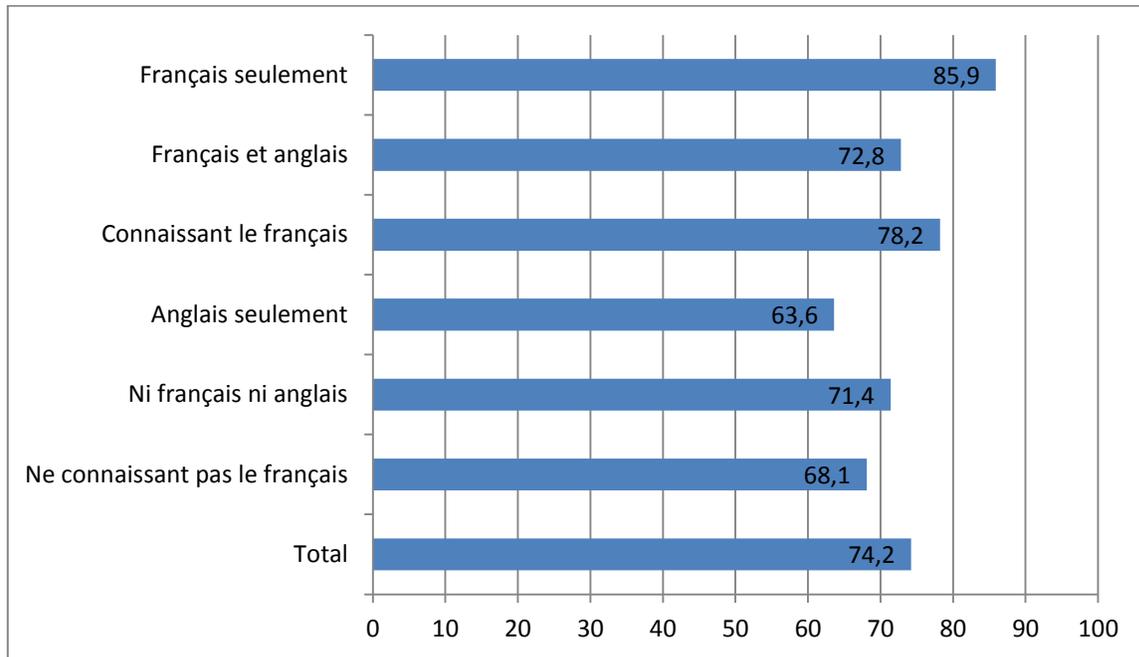


Fig. 2

Présence en 2017 des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015 selon la connaissance du français et de l'anglais (en %)

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2017). *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015*, Direction de la recherche et de la statistique, p. 17.

Orientation 7

Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*

Si nous comprenons bien l'intention gouvernementale, cette orientation fait référence aux fameux « tests de valeurs » que souhaite imposer le gouvernement comme condition à l'obtention de la résidence permanente. Cette orientation soulève plusieurs questions. De fait, on ne connaît pas la nature des « tests » imposés aux personnes immigrantes ni la teneur des négociations en cours avec le gouvernement fédéral puisqu'en définitive, c'est ce dernier qui a la responsabilité d'octroyer la résidence permanente. De même, la plateforme électorale de la CAQ évoquait aussi la notion de tests de français comme condition à la résidence permanente. S'agit-il toujours de l'intention du gouvernement actuel?

Dans ce contexte, il est difficile de nous positionner précisément. Cela dit, il nous apparaît à tout le moins incontournable que le gouvernement doit impérativement laisser la chance aux coureurs. Le présent document de consultation¹⁵ nous apprend que la connaissance de ces valeurs se fait par le Service d'intégration en ligne, la séance collective et les services de francisation. Encore faut-il que les personnes immigrantes aient un réel accès à ces services. Or, comme nous l'apprenait la vérificatrice générale :

Seulement le tiers des immigrants auxquels est destiné le processus de francisation se sont inscrits aux cours offerts par le ministère de l'Immigration, entre 2010 et 2013. De plus, plusieurs s'inscrivent au cours, mais abandonnent en chemin, sans qu'aucun suivi ne soit effectué par le ministère. Constat encore plus cinglant : plus de 90 % de ceux qui complètent le cours de francisation sont incapables de fonctionner au quotidien en français¹⁶.

Selon nous, il est grand temps de faire de la connaissance du français et de l'accessibilité à la francisation un droit pour les personnes immigrantes, et d'y consacrer les ressources et les conditions nécessaires.

Orientation 8

Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation

Compte tenu de tout ce que nous avons développé plus haut, il va de soi que nous sommes en accord avec cette orientation. Toutefois, nous sommes extrêmement déçus que le gouvernement ne se fixe aucune cible précise. Alors qu'on le fait pour ce qui est du pourcentage d'immigrantes et d'immigrants admis dans la catégorie de l'immigration économique, il est pour nous regrettable que le gouvernement ne fixe aucune cible précise concernant le pourcentage de personnes immigrantes ayant une connaissance du français à l'admission. La figure 3 illustre bien la chute importante de ce pourcentage, passant de 64,1 % en 2009 à 50 % en 2018. Des données inquiétantes, tant sur le plan linguistique que sur le plan de la rétention future de ces personnes immigrantes.

¹⁵ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2019). *Consultation publique 2019 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 – Cahier de consultation*, [En ligne], le Ministère, 44 p. [midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

¹⁶ LA PRESSE CANADIENNE (2017). « La francisation des immigrants au Québec est un échec, selon la vérificatrice générale », *Ici Radio-Canada*, [En ligne] (23 novembre). [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1069067/francisation-immigrants-echec-verificatrice-generale].

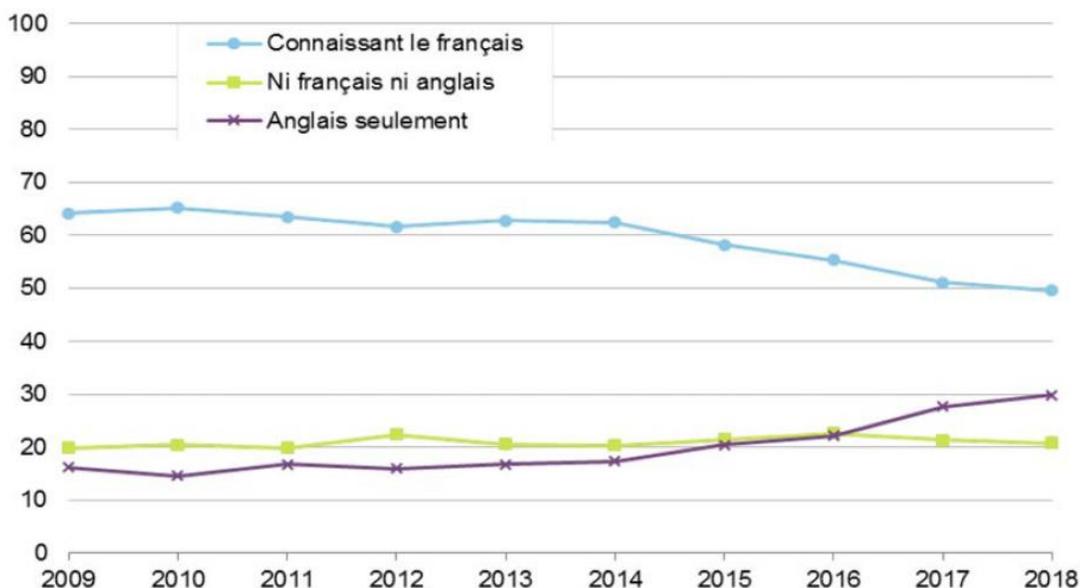


Fig. 3
Connaissance du français et de l'anglais déclarée à l'admission des personnes immigrantes accueillies au Québec, 2009-2018 (en %)

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2019). *Consultation publique 2019 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 – Cahier de consultation*, [En ligne], le Ministère, p. 16. [midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

Ce manque d'ambition contraste beaucoup avec le plan ambitieux de francisation développé par le rapport Samson. Or comme nous l'avons mentionné plus haut, la connaissance du français des personnes immigrantes à leur arrivée constitue un des facteurs les plus importants, sinon le facteur de rétention et d'intégration des immigrantes et immigrants au Québec.

Le précédent exercice de planification pluriannuelle (2017-2019)¹⁷ proposait notamment de fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleuses et travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission. Il s'agit là pour nous d'un minimum.

¹⁷ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *Consultation publique 2016 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 - cahier de consultation*, [En ligne], 44 p. [assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_114825&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz].

Ainsi, la CSQ recommande au gouvernement :

Recommandation 7

De fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleuses et travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission.

Orientation 9

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec

Nous sommes d'accord également avec l'orientation 9 visant à maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions. Ces personnes sont davantage en situation de fonder une famille au Québec, ce qui contribue également à maintenir ou à améliorer le poids démographique du Québec au sein du Canada et contribue, même marginalement, à réduire le vieillissement de la population. De fait, la plupart des démographes s'entendent pour dire que la hausse des seuils d'immigration constitue bien souvent un « remède imaginaire¹⁸ » au vieillissement de la population.

Comme le soulignait récemment Jacques Légaré, professeur émérite du Département de démographie de l'Université de Montréal :

Les recherches en démographie sont consensuelles : les politiques natalistes comme l'instauration d'un régime de garderies à bas tarifs et les crédits d'impôt aux familles ont une incidence beaucoup plus significative sur la lutte contre le vieillissement de la population. Il apparaît contre-intuitif de penser que l'immigration ne freinera pas le vieillissement démographique à long terme au Québec. C'est pourtant un fait¹⁹.

Pour nous, c'est la combinaison de mesures facilitant la conciliation famille-travail et de programmes publics comme le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), et le maintien d'un réseau public de services de garde éducatifs à la petite enfance qui contribuent à favoriser la situation des familles et, surtout, encourage les futurs parents à fonder une famille.

¹⁸ DUBREUIL, Benoît, et Guillaume MAROIS (2011). *Le Remède imaginaire : pourquoi l'immigration ne sauverait pas le Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 17 p.

¹⁹ SAUVÉ, Mathieu-Robert (2016). « L'immigration est un "remède imaginaire" au vieillissement de la population », *UdeMNouvelles*, [En ligne] (11 mai). [nouvelles.umontreal.ca/article/2016/05/11/limmigration-est-un-remede-imaginaire-au-veillissement-de-la-population/].

Orientation 10

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale

Le gouvernement prétend vouloir poursuivre l'engagement humanitaire du Québec. Or, après avoir diminué le nombre de personnes réfugiées accueillies en 2019, le gouvernement ne fait subir aucune hausse aux admissions projetées pour 2020-2022, comme celles qu'on prévoit pour les autres catégories d'immigrantes et d'immigrants, si bien qu'on ne retrouve pas les seuils d'avant 2019. Le tableau I, tiré du document de consultation, l'illustre bien :

Tableau I
Admissions projetées 2020-2022^a

	2020		2021		2022	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	24 500	26 300	27 500	29 300	32 000	33 900
Travailleurs qualifiés	20 600	21 900	22 900	24 200	27 400	28 800
Gens d'affaires	3 300	3 600	4 000	4 300	4 000	4 300
Autres catégories économiques ¹	600	800	600	800	600	800
Regroupement familial	9 700	10 200	9 700	10 200	10 200	10 600
Réfugiés et personnes en situation semblable	6 900	7 500	6 900	7 500	6 900	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	4 400	4 700	4 400	4 700	4 400	4 700
Réfugiés reconnus sur place ³	2 500	2 800	2 500	2 800	2 500	2 800
Autres immigrants⁴	400	500	400	500	400	500
Ensemble de l'immigration	41 500	44 500	44 500	47 500	49 500	52 500
Part de la sélection québécoise ⁵	71 %	71 %	73 %	73 %	74 %	74 %
Part de l'immigration économique	59 %	59 %	62 %	62 %	65 %	65 %

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2019). *Consultation publique 2019 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 – Cahier de consultation*, [En ligne], le Ministère, p. 41. [www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

Par conséquent, alors que le Québec a accueilli près de 9 000 personnes réfugiées en 2018, on ne prévoit plus en accepter qu'entre 6 900 et 7 500 par année pour la période 2020-2022. Difficile alors d'annoncer que le Québec poursuit son engagement humanitaire. Il serait nettement plus juste de dire que le Québec diminue ses efforts relatifs à l'accueil de personnes réfugiées. Dans le contexte actuel mondial, difficile de justifier une telle décision. Force est de constater que ces prévisions laissent très peu de marge de manœuvre au gouvernement, advenant une crise humanitaire majeure comme celle que nous avons récemment connue avec les ressortissants syriens.

Conclusion

L'immigration est une richesse pour la société québécoise et doit contribuer, en recherchant un équilibre, à plusieurs objectifs : la vitalité et la pérennité du français, le dynamisme démographique, la prospérité économique et l'ouverture sur le monde. Privilégier un objectif au détriment d'un autre, comme le proposent certains groupes, est pour nous inacceptable. Lorsqu'on observe à quel point le taux de rétention des personnes immigrantes francophones est nettement supérieur à celui des anglophones, la position de ces groupes devient non seulement inacceptable, mais à courte vue. De fait, une bonne proportion des immigrantes et immigrants qui déclarent ne pas connaître le français à leur arrivée quittent le Québec après quelques années et migrent dans le reste du Canada. Des efforts soutenus doivent être maintenus et accélérés en ce qui concerne la francisation des personnes immigrantes qui en ont besoin, mais ces efforts ne pourront à eux seuls tout régler.

Ainsi, baisser les bras devant l'importance du français comme élément central de la planification de notre politique d'immigration n'a donc aucun sens, même au plan strictement économique. On ne peut tout simplement pas se résoudre à laisser « privatiser les avantages de l'immigration et en étatiser les inconvénients ».

L'adoption du projet de loi n° 9 sur l'immigration est un premier pas salué par la CSQ. Le gouvernement se dote de moyens pour effectuer un suivi plus serré de l'intégration et de la francisation des immigrantes et immigrants. Encore faut-il que ces nouveaux moyens se traduisent par des actions concrètes. Pour nous, il ne fait aucun doute qu'un sérieux coup de barre doit être donné par rapport aux quinze dernières années de gouverne libérale. Rappelons que c'est d'ailleurs ce que proposait la CAQ avec le rapport Samson²⁰ en 2016. Au-delà de cet exercice de planification, espérons que le gouvernement actuel fasse rapidement siens plusieurs éléments importants de ce rapport adopté par sa formation politique.

²⁰ SAMSON, Claire (2016). *Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois*, [En ligne], 22 p. [coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2018/08/rapport-samson-final-2016-2.pdf].

Liste des recommandations

La CSQ recommande au gouvernement :

1. De se doter d'indicateurs précis permettant un suivi exhaustif de l'insertion économique, linguistique et géographique des immigrantes et immigrants en fonction de leurs caractéristiques de sélection. Ces indicateurs seraient mis en place et rendus publics par le gouvernement;
2. De maintenir les critères relatifs à la connaissance du français et leur pondération dans la grille de sélection des immigrantes et immigrants économiques;
3. D'améliorer les processus afin de permettre une reconnaissance universelle et rapide des acquis et des compétences des personnes immigrantes;
4. De mettre en place une véritable politique d'éducation des adultes;
5. De maintenir la pondération accordée à la connaissance du français dans le processus de sélection (niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise;
6. De donner suite aux demandes précitées du Front de défense des personnes non-syndiquées;
7. De fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleuses et travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission.

